

MAIRIE DE GHISONACCIA

20240 - Département de la Haute Corse

Tél. 04.95.56.15.10 – Fax.04.95.56.06.47

mairie.ghisonaccia@wanadoo.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001234-20190621-2019-65-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2019

Affichage : 13/06/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL DIX NEUF, LE VINGT ET UN JUIN à dix huit heures,

LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GIUDICI Francis, Maire.

Date de convocation :
13 juin 2019

Date d'exécution :
21 juin 2019

Date d'affichage :
22 juin 2019

Etaient présents : OTTAVI Antoine, MANDREDI Angèle, BATTESTI Philippe, ANDREANI Antoine, ANDREANI Françoise, ANTONELLI Jean Pierre, BRONZINI DE CARAFFA Luc, COSTANTINI Jean Augustin, CRISTOFARI Marie Félicia, DELARUE Carole, GUIDICELLI Antoine, PIERI Ange, SAUVAGEON Vanina, SISTI-BALARD Marie Toussainte.

Nombre de membres :

En exercice : 26

Présents : 15

Votants : 18

Pour : 18

Contre :

Abstention :

Etaient représentés : CESARI Louis a donné pouvoir à MANFREDI Angèle, FOUILLERON Marie a donné pouvoir à BATTESTI Philippe, SIMONI Pascale a donné pouvoir à ANTONELLI Jean Pierre.

Etaient absents : BALLONI Joseph, GUIDICELLI Marie Madeleine, LUCIANI Xavier, MARTELLI Marie Paule, PISTOLOZZI Lisa, RENUCCI Charles, ROMANI Claire, SISTI Cécilia.

Monsieur PIERI Ange a été élu secrétaire de séance.

OBJET : 2019-47 Finances – Plan de financement de la signalétique des bâtiments communaux.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Afin d'améliorer et de renforcer la lisibilité des bâtiments communaux une signalétique permettant d'identifier ces derniers va être installée.

En tant que signataire de la charte de la langue Corse, la signalétique sera écrite en Français et en Corse.

Le cout total de l'opération s'élève à 23 990 € HT et il est proposé le plan de financement suivant :

- Commune 70% soit 16 793 € HT,
- Collectivité de Corse 30% soit 7 197 € HT.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001234-20190621-2019-65-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2019

Affichage : 13/06/2019

Il est proposé au conseil municipal d'acter ce plan de financement et d'autoriser Monsieur le maire à effectuer les demandes de subventions.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Sur le rapport du Maire et entendu ses conclusions,
Après en avoir délibéré,**

DECIDE

Article 1^{er} :

Approuve le projet la signalétique des bâtiments communaux d'un montant estimé à 23 990 € HT.

Article 2 :

Adopte le plan de financement suivant :

- Commune 70% soit 16 793 € HT
- Collectivité de Corse 30% soit 7 197 € HT

Article 3 :

Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents s'y afférents.

VOTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire,

